

Etude sur la prise en charge de la dépression dans les établissements de santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) - Institut de recherche et documentation en économie de la santé (IRDES) - n° 860 - décembre 2013

03/12/2013

Cette étude précise que « les pathologies psychiatriques et les psychotropes représentent 22,6 milliards de dépenses, soit 16% des dépenses totales de santé en 2011 ». Si les patient recourent généralement à un médecin généraliste lors d'un épisode dépressif (21%), plus d'1,5 millions d'adultes ont « été suivis en psychiatrie en 2011 dans les établissements de santé [...] dont 75% ont eu exclusivement une prise en charge ambulatoire sous forme de consultations avec des professionnels de santé, interventions aux urgences, soins à domicile, etc. », sauf pour des troubles sévères. L'étude indique en outre que « 72 % des patients suivis pour un épisode ou un trouble dépressif le sont dans un établissement public (contre 82 % des patients suivis en psychiatrie), 13 % dans les Espic (versus 12 %) et 15 % dans les établissements privés à but lucratif (versus 6%) ». Elle aborde également la question de la durée moyenne de séjour et du taux de réadmission des patients.

Consulter ici l'étude sur la prise en charge de la dépression dans les établissements de santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) - Institut de recherche et documentation en économie de la santé (IRDES) - n° 860 - décembre 2013